



Bateau, passagers,
**CAP SUR LA
SÉCURITÉ!**



Matmut

MÉTÉO

Pas d'appareillage sans consulter au préalable la météo, les heures de marées, la force et la direction du vent.

QUI CONSULTER ?

- **Météo France**
 - **32 50** (1,35 €/appel + 0,34 €/mn),
 - **08 99 71 02 + le numéro de votre département** (1,35 €/appel + 0,34 €/mn),
 - **meteofrance.com**.
- **Météo Consult**
 - **32 01** (1,35 €/appel + 0,34 €/mn),
 - **meteoconsult.fr**.
- **Capitaineries des ports de plaisance**
- **Centres Régionaux Opérationnels de Surveillance et de Sauvetage (CROSS) via la VHF**
 - **annonce de diffusion** des bulletins météo marine sur le canal 16,
 - **diffusion** des bulletins météo marine sur les canaux 63, 79 et 80, selon les zones de navigation.
- **Clubs de voile**
- **Postes de secours**
- **Affichages sur la plage**

EN MER, RESTEZ VIGILANT

- aux brusques changements de temps,
- aux vents de terre et aux courants qui vous entraînent vers le large,
- à l'état de la mer et de la houle,
- aux Bulletins Météorologiques Spéciaux (BMS) annoncés à partir d'une prévision de vent Beaufort (avis de grand frais).



ACTUALISER SES CONNAISSANCES

Avant la saison, faites le point sur la réglementation et les nouveautés.

Certains sites donnent des renseignements utiles sur la navigation de plaisance, ses évolutions, les formulaires pour acheter ou vendre un bateau, les permis plaisance...

service-public.fr

Tout sur vos droits et les démarches administratives.

developpement-durable.gouv.fr

Actualité maritime, événements, permis, réglementation, ports et mouillages de plaisance mais aussi biodiversité marine et littorale, sécurité maritime.

douane.gouv.fr

Francisation, droit de passeport, jauge maritime, contrôles en mer.

ET BIEN SÛR, CONSULTEZ ÉGALEMENT

- **les livres de bord qui présentent souvent les principales réglementations**, les nouveautés et des renseignements pratiques. Ils sont mis à jour tous les ans.
- **la presse spécialisée** toujours proche de l'actualité.



Le + Matmut

Un quiz pour tester vos connaissances en ligne sur matmut.fr/prevention-navigation

ÉQUIPEMENTS OBLIGATOIRES

Le matériel de sécurité obligatoire dépend du type de navigation.

Les éléments requis sont détaillés sur developpement-durable.gouv.fr

Elle s'applique à tous les navires de plaisance à usage personnel ou de formation, de longueur de coque inférieure à 24 mètres.

QUELQUES RECOMMANDATIONS

Le gilet de sauvetage ou vêtement à flottabilité intégré (VFI) doit être homologué (marqué CE ou ) et adapté à la morphologie de l'utilisateur : 1 gilet par personne embarquée.

Les dispositifs de lutte contre l'incendie doivent être facilement accessibles :

- extincteurs marqués (normes EN/ISO ou EN ou NF) ou ,
- couvertures anti-feu normées NF EN 1869.

N'oubliez pas les visites d'entretien du matériel !

La trousse de secours est obligatoire en navigation hauturière mais est utile pour tous types de navigation ; elle comprend notamment des compresses, un coussin hémostatique, un antiseptique...

AUTRES ÉQUIPEMENTS CONSEILLÉS

- le GPS pour vous situer facilement vis-à-vis de votre port d'attache,
- une housse étanche pour votre téléphone portable.

Et pensez aux boissons, nourriture, vêtements adaptés aux changements de temps, couvertures de survie...



MOYENS DE COMMUNICATION EN MER

LE TÉLÉPHONE PORTABLE, PRÈS DES CÔTES

Le 196 est le numéro d'urgence en mer.

Depuis le littoral, ce numéro d'urgence permet de joindre immédiatement et gratuitement un centre de sauvetage en mer 7 j/7 24 h/24.

Le 112 est le numéro d'appel d'urgence européen.

Attention sa portée est limitée : couverture réseau variant selon les bornes relais et généralement inférieure à 10 miles.



LE TÉLÉPHONE PAR SATELLITE, AU LARGE

Comme la VHF, certains systèmes satellitaires sont utilisés dans le cadre du Système Mondial de Détresse et de Surveillance en Mer (SMDSM) pour la localisation, le sauvetage et la prévention des accidents maritimes. Ils permettent également de joindre le Centre de Consultation Médicale Maritime (CCMM) au 32 ou 38 sur le réseau INMARSAT ou au +33 5 34 39 33 33.

LA VHF

Couramment utilisée pour rester en contact avec les ports ou recevoir les bulletins météo jusqu'à 20 miles au large, la VHF est surtout essentielle pour alerter les secours.

Le canal 16 est la fréquence internationale de détresse, de sécurité et d'appel. Il est écouté en permanence par le CROSS. Évitez de l'encombrer pour des liaisons de bateau à bateau dont les voies réservées sont : 6, 8, 72 et 77.

Il existe plusieurs types de VHF nécessitant des compétences spécifiques d'utilisation selon que les plaisanciers naviguent en eaux territoriales françaises ou internationales. Renseignez-vous sur www.developpement-durable.gouv.fr/La-VHF-modalites-et-conditions-d.html

→ Informez toujours un proche de votre départ et indiquez-lui la zone de navigation envisagée ainsi que l'heure approximative de votre retour.

DONNER L'ALERTE

PAR TÉLÉPHONE PORTABLE AU 112 :
NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE EUROPÉEN

PAR VHF SUR LE CANAL 16

Degré	Circonstances	Message par 3 fois
DANGER	Phénomènes entravant la navigation : objets à la dérive, épisodes météorologiques isolés	SÉCURITÉ
URGENCE	Dégâts matériels mettant en cause la sécurité du bateau Demande d'avis médical	PAN PAN
DÉTRESSE	Bateau et équipage en péril Danger imminent	MAYDAY

EN ATTENDANT LES SECOURS

Signalez-vous : utilisez des signaux de détresse à l'aide de moyens pyrotechniques, sonores et/ou lumineux.

Jetez divers objets flottants à la mer pour indiquer votre passage

En cas d'homme à la mer, ne le perdez pas de vue. À la voile, pensez à embrayer le moteur en veillant qu'aucun bout ne traîne dans l'eau et notez les coordonnées GPS.

Ne quittez jamais votre embarcation ou votre flotteur

N'essayez pas de regagner la côte à la nage



BONS RÉFLEXES EN CAS DE SINISTRE

MESURES CONSERVATOIRES D'URGENCE

En cas d'avarie, prenez toutes les mesures utiles pour la sauvegarde et la sécurité des personnes et des biens assurés :

- colmatez l'éventuelle voie d'eau et/ou mettez le bateau en cale sèche,
- débranchez les batteries et autres alimentations électriques,
- asséchez le bateau et rincez les parties immergées : fonds, planchers, moteurs...,
- évacuez les produits à risques : essence, gaz...

→ **Ne faites aucune réparation autre que les mesures conservatoires avant le passage d'un expert.**

Le + Matmut

Bateau et moteurs de moins de 3 ans sont **remboursés à leur prix d'achat** en cas de sinistre.

DÉCLARATION DU SINISTRE À L'ASSUREUR

- en cas d'accident ou d'incendie, elle doit être adressée dans les 5 jours où vous en avez connaissance. Indiquez le plus précisément possible, la nature, les circonstances et conséquences connues ou présumées du sinistre,
- précisez éventuellement les coordonnées des parties en cause et des témoins,
- en cas de vol ou de tentative de vol, le délai de déclaration est ramené à 2 jours. Joignez un récépissé de votre dépôt de plainte aux autorités de police.

Le + Matmut

Assistance *Groupe Matmut* ⁽¹⁾ :

- organise et prend en charge dépannage, remorquage, grutage, renflouement, retraitement et assistance aux passagers,
- dans le monde entier,
- 24 h/24, 7 j/7,
- numéro vert en France :
▶ N° Vert 0 800 30 20 30
APPELER GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE
- numéro depuis l'étranger :
+ 33 549 348 347

POUR UNE NAVIGATION RESPONSABLE

L'affaire de tous, pour aujourd'hui et pour demain.

DES RÈGLES DE SAVOIR-VIVRE POUR LE RESPECT DE TOUS

- évoluez hors des zones de baignades, respectez balisage et limitations de vitesse de la bande côtière ; vitesse, bruit et gaz d'échappement gênent les plaisanciers et les nageurs,
- surveillez les pavillons signalant des plongeurs et marquez les distances de sécurité.

DES GESTES SIMPLES POUR LE RESPECT DE LA MER

- l'ancre abîme les fonds marins. Pour le mouillage, privilégiez les fonds de sable ou les zones indiquées sur les cartes,
- si vous pêchez, respectez les tailles minimales de capture, les lieux, les matériels autorisés ainsi que les périodes de pêche,
- si vous plongez, n'abîmez pas les fonds marins avec vos mains ou vos palmes.

→ **Ne jetez aucun déchet ménager à l'eau ; organisez-vous pour les stocker à bord en attendant le retour au port ou à votre domicile.**



TRANSPORT DU BATEAU

VOUS TRACTEZ VOTRE BATEAU SUR ROUTE ? ATTENTION À LA RÉGLEMENTATION

- une remorque dont le poids total en charge (PTAC) dépasse 500 kg doit avoir sa propre immatriculation et donc une plaque et une assurance différentes de celle du véhicule tracteur,
- si le PTAC de la remorque est supérieur à 750 kg et inférieur à 3500 kg et que la somme des PTAC du véhicule tracteur et de la remorque est supérieure à 4 250 kg, le permis EB est obligatoire.

→ **Avant de partir,
testez vos feux et vérifiez
la pression de vos pneus.**

Le + Matmut

Une remorque dont le PTAC est au plus égal à 500 kg bénéficie sans surcoût de la garantie responsabilité civile de la voiture qui la tracte : en cas d'accident avec un tiers, **vous êtes couvert.**



HIVERNAGE

Protéger votre bateau pour l'hiver est indispensable mais les mesures de précautions varient selon le type d'embarcation et son remisage, à sec ou à flot.

Le + Matmut

Vous avez souscrit la garantie vol ? **Votre bateau et ses équipements de navigation sont couverts, à flot comme à terre.**

QUELQUES RECOMMANDATIONS

- ne remettez pas cette opération au lendemain, l'hiver arrive toujours sans prévenir,
- nettoyez le bateau et rincez le matériel à l'eau douce,
- stockez au sec les équipements de sécurité : gilets de sauvetage, trousse de secours...,
- ne laissez rien à la portée des voleurs,
- faites l'inventaire des anomalies et planifiez les travaux.

→ **Attention : un mauvais entretien ou une absence d'hivernage peuvent vous faire perdre la garantie constructeur.**



AVIS DE TEMPÊTE

Évidemment, pas de sortie en mer en cas de tempête ou d'alerte cyclonique.

Quelques recommandations pour protéger votre bateau.

IL EST STATIONNÉ DANS UN PORT OU UNE MARINA

- **écarter le bateau du quai** et, dans la mesure du possible, des bateaux voisins,
- **fixez autour des pare-battages** non volants en quantité suffisante,
- **doublez les amarres** et, si possible, interposez des pneus afin d'assurer l'amortissement,
- **réalisez l'amarrage sur un point fort** : au pied du mat, sur un winch ou sur le guindeau,
- **frappez les amarres directement sur la chaîne** reliant le corps-mort à la bouée ou au coffre de mouillage.

IL EST STATIONNÉ AU MOUILLAGE, SUR ANCRE



- **doublez le mouillage sur l'avant** et ne mettez pas de mouillage à l'arrière pour permettre l'évitage,
- **retirez du pont tous les éléments susceptibles de provoquer une prise au vent supplémentaire** : voile, bôme, bimini, annexe, survie, éolienne...,
- **fermez toutes les vannes** et retirez les manches à air.

Le + Matmut

Besoin d'une attestation de navigation pour la capitainerie ?
Sur matmut.fr **EspacesPersonnels**, c'est immédiat.

540 Agences en France
Adresses et horaires sur matmut.fr

Plate-forme Téléphonique

02 35 03 68 68

Lundi au vendredi 8 h - 19 h • Samedi 9 h - 17 h

matmut.fr
et ses Espaces Personnels

e-services

Assistance, déclaration sinistre auto/moto,
actualités, contacts, stages prévention...



Document non contractuel. L'ensemble des garanties évoquées dans ce document s'applique dans les limites et conditions définies aux contrats.

Matmut - Mutuelle assurance des travailleurs mutualistes, Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des Assurances, 66 rue de Sotteville 76100 Rouen.

⁽¹⁾ Prestation(s) d'assistance réalisée(s) par IMA GIE.

Crédits photos : © Subbotina Anna, © Christopher Dodge, © piai, © Richard Carey, © Roger Ashford, © Shocky, © Sven Bähren, © Jackin- Fotolia.com - **Studio Matmut**